



CAIRANNE, LE

M A I R I E
D E
C A I R A N N E

84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 05/11/2019 à 20.00 H, salle du Conseil Municipal. Tous les Adjoint, Conseillers et Conseillers étaient présents ou représentés.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire présente à l'assemblée, Mme. Ghyslaine SITTER inspectrice divisionnaire à la trésorerie de Vaison la Romaine qui est venue parler de sa profession et de son rôle de conseils auprès des collectivités territoriales et de leur Maire

Mme. Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR,

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de répondre à la demande de Mme. SITTER Inspectrice divisionnaire, sur l'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux, sachant que l'indemnité de conseil de Mme. Ghyslaine SITTER, trésorière s'élève à la somme : **475.17 € brut pour 2019**

Monsieur le maire, décide de soumettre cette question au vote secret et propose plusieurs possibilités de taux, au total 14 conseillers prennent part au vote, les résultats sont les suivants :

- a) Vote d'un taux à 100% - 0 voix
- b) Vote d'un taux à 50% - 5 voix
- c) Vote d'un taux à 0% - 7 voix
- d) 1 blanc et 1 nul

Monsieur le Maire précise que ce refus n'est pas une défiance à l'encontre de Mme. Ghyslaine SITTER, M. le Maire reconnaissant sa compétence et la qualité de ces conseils.

Décision rejetée.

II – DEMANDES DE SUBVENTION DETR / AMENDES DE POLICE / VOIRIE COMMUNALE**1) DETR**

Monsieur le Maire explique à ses collègues que cette dotation a pour objet de financer la réalisation d'investissements, ainsi que les projets dans le domaine économique, social environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Monsieur le Maire explique à ses collègues que le projet de mise aux normes de l'éclairage public par de nouveaux candélabres économes en énergie, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux 2020.

Le coût de ce présent projet s'élève à la somme de **59 651.00 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

D'adopter l'ensemble des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public

De solliciter le concours financier au titre de la DTER pour l'année 2020 d'une dotation à hauteur de **45%** du montant prévisionnel hors taxes, soit : **26 842.95 €**.

2) AMENDES DE POLICE

Considérant l'intérêt de la réalisation de ces travaux pour les habitants de Cairanne ;

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un giratoire visant à sécuriser l'entrée Ouest du village au croisement de la RD 8 et du chemin du Thor qui dessert la zone d'activité de la Béraude.

Le conseil municipal a déjà adopté la convention de financement de ce projet porté par le Conseil Départemental de Vaucluse dont les travaux débiteront en octobre 2020. La commune de CAIRANNE devra verser au Département de Vaucluse une participation annuelle de 90 000 € HT au titre des années 2021, 2022 et 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil qu'afin de financer ce projet onéreux, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre de la répartition des amendes de police. Le coût de ce projet est de **90 000.00 €** hors taxes au titre de l'année **2021** et les conditions d'attribution de cette aide, sont les suivantes : **dépense subventionnable écartée : 35 000.00 € hors taxe – taux 70 % soit une aide de 24 500.00 €**.

Considérant l'intérêt de la réalisation de ces travaux pour les habitants de Cairanne le projet est adopté à l'unanimité.

3) AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le maire présente au Conseil municipal les divers devis de remise en état de plusieurs chemins communaux suite aux fortes précipitations de l'année 2018 et de la sécheresse de l'année 2019.

M. le Maire explique qu'un fonds départemental visant à aider les communes à financer la réfection de leurs voiries est proposé par le Conseil Départemental de Vaucluse. Monsieur le Maire propose au conseil qu'afin de financer ces travaux de remise en état, il serait nécessaire de solliciter le Conseil Général dans le cadre de l'aide aux communes en matière de dégâts sur la voirie communale consécutifs aux intempéries. Le coût de la remise en état étant de 62 394 € hors taxes. Les conditions d'attribution de cette aide, sont les suivantes :

Dépense subventionnable maximum : **42 000 € hors taxe – taux 60 % soit une aide de 25 200 €**.

Les chemins concernés sont les suivants :

- chemin des Mulets
 - chemin de Beauregard
 - chemin du Pourtour
 - chemin de la Plantade
- Adopté à l'unanimité

III – MISE EN REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) communal a été approuvé par délibération du 28 mai 2016, et précise l'obligation résultant des articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision générale du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le Maire expose les objectifs poursuivis par la révision du Plan Local d'Urbanisme :

- **Intégrer l'évolution de la connaissance du risque inondation lié à l'Aygues**
- **Assurer une évolution démographique maîtrisée de la commune, en privilégiant l'accueil et le maintien de jeunes ménages et de familles.**
- **Adapter l'enveloppe constructible aux besoins de développement de la commune**
- **Préserver de toute urbanisation autre qu'agricole les terres agricoles classées « cru »**
- **Protéger les éléments constitutifs de la trame bleue (l'Aygues, la Gayère,...)**
- **Permettre l'extension de la zone d'activités située sur la rive droite de l'Aygues dans le respect des dispositions de l'arrêté ICPE du 28 avril 2015 relatif à l'exploitation de la carrière par la société Béton granulats Sylvestre SAS, des dispositions du PPR et de la connaissance la plus récente en matière d'aléa inondation.**
- **Maintenir la préservation de la silhouette du vieux village**
- **Protéger et mettre en valeur les monuments remarquables (église, chapelle, ...)**
- **Protéger l'ensemble boisé de Ventabren**
- **Définir clairement les espaces présentant un potentiel pour l'agriculture et déterminer des règles permettant d'en assurer la protection.**

Monsieur le Maire explique qu'en application des articles L 103-2 à L 103-4 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable à la révision générale du PLU sera réalisée selon les modalités suivantes :

Moyens d'information

- **par réunion publique**
- **par exposition publique**

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- **Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture**
- **possibilité d'écrire au Maire**

La révision du PLU est adoptée à l'unanimité

IV – DELIBERATIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

Virement de crédits en section de fonctionnement

CHAP.	Compte	Dépenses	Objet	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	3 427.00
			Total.....	3 427.00
		Recettes		
74	7411		Régularisation trop perçu DGF	-3 427.00
			Total.....	-3 427.00

CREDITS A OUVRIR – COMPTE DEPENSE

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
21	2188	241	ACQUISITION JEU ENFANTS	16 000.00
21	2158	153	ILLUMINATIONS	6 000.00
20	202	186	FRAIS DOCUMENTS URBA	4 000.00
TOTAL				+ 26 000.00

CREDITS A OUVRIR – COMPTE RECETTE

CHAP.	Compte	Opér.	NATURE	MONTANT
23	2315	110	VOIRIE COMMUNALE	+ 26 000.00
TOTAL				+ 26 000.00

Virements de crédits adoptés à l'unanimité.

V- LEG DE MONSIEUR ROLAND GAP A LA COMMUNE CAIRANNE :

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le projet d'acte de donation de Monsieur Roland GAP, vigneron et retraité, à la commune de CAIRANNE concernant l'ensemble de sa collection d'objets romains que ce dernier et sa famille ont recueilli au cours des cent vingt dernières années à la faveur du travail de leurs vignes sur le territoire communal.

Monsieur le Maire indique qu'un état détaillé est annexé à la présente délibération et en donne lecture. Il indique que ce leg, qui constitue un vestige de l'époque romaine sur la commune de CAIRANNE, revêt un caractère patrimonial exceptionnel pour l'histoire de notre village. Ainsi, ce leg servira de fonds d'exposition dans le cadre du projet de musée / maison vigneronne qui sera aménagée prochainement dans l'immeuble « BRICHET » acquis par la commune à côté de la mairie.

Monsieur le Maire précise enfin que cette collection privée est connue et répertoriée dans les ouvrages spécialisés relatifs à l'époque romaine. Cette collection est consentie par Monsieur GAP à la condition expresse d'inaliénabilité et de mise en valeur dans le futur musée.

Le Conseil remercie M. Roland GAP, pour ce leg hors du commun et riche en histoire.

Adopté à l'unanimité

VI- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

M. le Maire indique que l'association « Cairanne et son vieux Village » sollicite une subvention d'un montant de 1 300.00 € pour achever le financement relatif aux travaux de restauration de l'autel de Saint Geniès. M. le Maire précise que grâce au mécénat de la société Galuval, un montant de 2 000.00 € a été reçu, et une subvention de 4 650.00 € a été attribuée par le service Patrimoine du Conseil Départemental. Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Quelques dates à retenir :

Les 07-08-09/11/2019 – rallye « terre de Vaucluse »

Le 11/11/2019 – Cérémonie de l'armistice de 1918 & présentation du nouveau garde-champêtre,

Le 15/11/2019 – Festival des soupes

Le 23/11/2019 – vide-dressing

Le 30/11/2019 – réunion des présidents d'association

Le 06/12/2019 - inauguration Expo photos François Alary.

Le samedi 07/12/2019 téléthon : randonnées + marché de Noël

Le repas au profit du téléthon se déroulera **le vendredi 06/12/2019** en soirée « moules / frites » préparé par les associations.

Les 07 & 08/12/2019 journées « portes ouvertes » Cave de Cairanne.

Le 17/12/2019 – Repas de Noël de l'école – salle polyvalente

Le 19/12/2019 - accueil Comité RAO

Le 24/12/2019 – Messe de minuit à 23.00 H

LE 04 JANVIER 2020 – CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

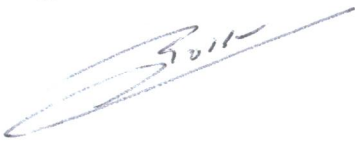
Le 17/01/2020 à 15 H Salle polyvalente – gâteaux des Rois pour les + de 80 ans

M. le Maire signale à ses collègues que la requête de l'association « **au royaume des Elfes** » déposée auprès du Tribunal de Nîmes a été rejetée. Il précise que durant son mandat aucun autre recours contentieux n'a été fait.

Avant de clôturer la séance Monsieur le Maire présente à ses conseillers M. Chrispin SEAMAN, futur Garde-Champêtre de la Commune.

Après un dernier tour de table la séance est levée à 21 H 50.

Le Maire,
Roger ROSSIN



La secrétaire,
Evelyne VILELA